

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29
Pouvoirs : 4

Date convocation : 23/11/2023
Affichage : 23/11/2023

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 30 novembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Julian SUAOU, Sébastien BROUSSARD, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC à Sébastien BROUSSARD, Patrick RENOARD à Virginie FOURNIER, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : GESTION DU PERSONNEL - PARTICIPATION DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES AU FINANCEMENT DES CONSEILLERS NUMERIQUES :

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride (CCHAM) a bénéficié d'une aide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre de l'accompagnement au recrutement d'un Conseiller Numérique au titre de la première vague (2021-2023).

Le poste de Conseiller numérique ayant été pérennisé au sein de France Services, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à solliciter l'accompagnement financier de l'ANCT au titre de la deuxième vague (2024-2026).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

SOLLICITE auprès de l'ANCT les aides prévues sur 3 ans au titre du dispositif "Conseiller Numérique" pour les Zones de Revitalisation Rurale comme suit :

- o Année 1 (2024) : 20 000 €
- o Année 2 (2025) : 17 500 €
- o Année 3 (2026) : 12 500 €

APPROUVE la convention financière à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents y afférant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,

Francis CHABALIER